



Commission économique pour l'Europe
Groupe de travail permanent sur le vieillissement**Treizième réunion**

Genève, 19 et 20 novembre 2020

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la treizième réunion****Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, et s'ouvrira
le jeudi 19 novembre 2020, à 10 heures*****I. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour.
2. Travaux du Bureau du Groupe de travail permanent sur le vieillissement et séance d'information sur les résultats de manifestations relatives au vieillissement tenues en 2020.
3. Initiatives internationales nouvelles et en cours dans le domaine du vieillissement et suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
4. Expériences des pays : aligner les mesures et stratégies relatives au vieillissement sur la Déclaration ministérielle de Lisbonne.
5. Quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de sa Stratégie régionale d'exécution :
 - a) Lancement du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de sa Stratégie régionale d'exécution ;

* En raison de l'incertitude liée à la pandémie de COVID-19, la réunion se tiendra selon des modalités hybrides, qui permettront aux membres des délégations d'y assister en personne à Genève ou d'y assister virtuellement, en se connectant à distance. De ce fait, il se peut que l'ordre du jour doive, par la suite, être ajusté en conséquence. Toutes les informations utiles concernant la participation à distance seront fournies quelque temps avant la date de la réunion. Les membres des délégations participant aux réunions au Palais des Nations sont priés de compléter le formulaire d'inscription qu'ils trouveront sur la page Web de la treizième réunion du Groupe de travail permanent sur le vieillissement, sur le site de la Commission économique pour l'Europe (CEE) (<http://www.unece.org/index.php?id=53052>). Le jour de la réunion, ils sont priés de retirer leur badge d'accès auprès du Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). Les participants aux réunions peuvent obtenir des informations à l'adresse <http://www.unece.org/meetings/practical.html>.



- b) Préparatifs de la Conférence ministérielle régionale de 2022 : séances de réflexion des groupes de discussion sur le thème et la structure de la Conférence et sur un éventuel document final.
6. Programme de travail du Groupe de travail permanent sur le vieillissement pour le quatrième cycle d'exécution de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement – activités mises en œuvre en 2020 et prévisions pour 2021 :
- a) Coopération internationale, échange de données d'expérience et réflexion concernant la politique à mener :
 - i) Séminaires d'orientation sur le vieillissement ;
 - ii) Notes d'orientation ;
 - b) Lignes directrices et orientations recommandées, services consultatifs et renforcement des capacités :
 - i) Lignes directrices relatives à la prise en compte du vieillissement ;
 - ii) Feuilles de route pour la prise en compte du vieillissement ;
 - c) Suivi de l'exécution de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et renforcement de la base d'informations à l'intention des décideurs.
7. Programme de travail de la composante « population » du sous-programme « Logement, aménagement du territoire et population » pour 2021.
8. Financement du programme de travail.
9. Questions diverses, résumé et conclusions de la réunion.

II. Annotations

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Document(s) : *Ordre du jour provisoire annoté de la treizième réunion du Groupe de travail permanent sur le vieillissement* (ECE/WG.1/2020/1)

1. L'ordre du jour provisoire figurant dans le présent document a été établi sur la base de l'avant-projet dont le Bureau du Groupe de travail permanent sur le vieillissement était convenu à sa douzième réunion (ECE/WG.1/2020/3). Le Groupe de travail sera invité à l'adopter.

2. Travaux du Bureau du Groupe de travail permanent sur le vieillissement et séance d'information sur les résultats de manifestations relatives au vieillissement tenues en 2020

Document(s) : *Rapport sur la douzième réunion du Bureau du Groupe de travail permanent sur le vieillissement* (ECE/WG.1/2020/3) ; *Modalités du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement* (E/CN.5/2020/L.3) ; *Mandat du Groupe de travail permanent sur le vieillissement* (ECE/EX/2019/L.1)

2. Le ou la Président(e) rendra compte des décisions prises par le Bureau à sa réunion des 27 et 28 avril 2020 et présentera dans les grandes lignes les suggestions tendant à renforcer la visibilité du Groupe de travail et sa coopération avec le Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement, à New York.

3. Le ou la Vice-Président(e) présentera les résultats de la cinquante-huitième session de la Commission du développement social (10-19 février 2020), notamment la résolution

sur les « Modalités du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement ».

4. Le secrétariat fera part de la décision du Conseil économique et social concernant le changement de nom du Groupe de travail sur le vieillissement en « Groupe de travail permanent sur le vieillissement » et la version révisée du mandat du Groupe de travail.

5. Les membres du Groupe de travail seront invités à faire part de leurs vues à ce sujet et à débattre des possibilités qu'offre la version révisée du mandat du Groupe de travail s'agissant de renforcer les travaux sur le vieillissement.

3. Initiatives internationales nouvelles et en cours dans le domaine du vieillissement et suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030

6. Le ou la Représentant(e) de l'Organisation mondiale de la Santé rendra compte du lancement de la Décennie pour le vieillissement en bonne santé (2020-2030) à la soixante-treizième Assemblée mondiale de la Santé en 2020.

7. L'Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme et les représentants de diverses organisations internationales (Organisation mondiale de la Santé, Organisation internationale du Travail, Union internationale des télécommunications, entre autres) feront part au Groupe de travail des initiatives et projets récents dans le domaine du vieillissement. Les exposés seront suivis d'un débat.

4. Expériences des pays : aligner les mesures et stratégies relatives au vieillissement sur la Déclaration ministérielle de Lisbonne

8. Des États membres (à confirmer) présenteront leurs politiques sur le vieillissement de la population et les mesures prises dans le prolongement de la Déclaration ministérielle de Lisbonne et dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les exposés seront suivis d'un débat et tous les membres du Groupe de travail permanent sur le vieillissement auront l'occasion de faire brièvement part des expériences pertinentes les plus récentes en la matière. Afin de ménager suffisamment de temps pour les interventions, les États membres intéressés sont priés de se signaler au secrétariat au moins deux semaines avant l'ouverture de la session.

5. Quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de sa Stratégie régionale d'exécution

a) Lancement du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de sa Stratégie régionale d'exécution

Document(s) : *Préparatifs en vue du quatrième cycle d'examen et d'évaluation de l'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement* (ECE/WG.1/2019/RD1)

9. Les directives relatives à l'élaboration des rapports nationaux ont été diffusées par le Bureau du Groupe de travail en septembre 2020 et le quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de sa Stratégie régionale d'exécution ont alors été lancés.

10. Les États membres sont censés soumettre en septembre 2021 leurs rapports nationaux sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid et de la Stratégie régionale d'exécution. Le respect de la date limite pour la soumission des rapports nationaux et la conformité de ces rapports aux directives applicables auront une importance capitale pour le bon déroulement de l'établissement, par

le secrétariat, d'un rapport de synthèse pour le quatrième cycle d'examen et d'évaluation de l'exécution de la Stratégie régionale d'exécution.

11. Le ou la Président(e) invitera les États membres à faire part au Groupe de travail permanent sur le vieillissement de leurs plans concernant le processus d'examen national, notamment de la participation de diverses parties prenantes. Il sera aussi demandé au Groupe de travail de se pencher sur les activités préparatoires du rapport consacré aux vingt années d'exécution du Plan d'action international de Madrid et de sa Stratégie régionale d'exécution, appelé à servir de document de fond pour la Conférence ministérielle.

b) Préparatifs de la Conférence ministérielle régionale de 2022 : séances de réflexion des groupes de discussion sur le thème et la structure de la Conférence et sur un éventuel document final.

Document(s) : « *Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement, 2022* » – *document de réflexion élaboré par l'Italie*

12. Le ou la Représentant(e) de l'Italie présentera un document de réflexion, puis les groupes de discussion (un groupe par thème inscrit comme prioritaire dans la Déclaration ministérielle de Lisbonne (2017)) se retireront pour débattre du thème et de la structure de la Conférence ministérielle de 2022, et des documents d'information susceptibles d'éclairer les débats. Le responsable ou rapporteur de chaque groupe présentera ensuite, en plénière, un résumé des débats au sein de son groupe. Le ou la Président(e) s'en inspirera pour faciliter la conclusion d'un accord quant à la voie à suivre.

13. Le ou la Président(e) invitera les participants à la réunion du Groupe de travail à engager la discussion sur l'éventuel document final de la Conférence ministérielle de 2022. Les participants se scinderont en trois groupes de discussion et exploreront diverses possibilités pour la déclaration ministérielle ou tout autre document final (s'agissant tant du processus de rédaction du document que de son contenu effectif). Le responsable ou rapporteur de chacun des trois groupes présentera ensuite, en plénière, un résumé des débats. Le ou la Président(e) s'en inspirera pour faciliter la conclusion d'un accord quant à la voie à suivre.

6. Programme de travail du Groupe de travail permanent sur le vieillissement pour le quatrième cycle d'exécution de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement – activités mises en œuvre en 2020 et prévisions pour 2021

Document(s) : *Mise en œuvre du programme de travail du Groupe de travail permanent sur le vieillissement en 2020* (ECE/WG.1/2020/4)

14. Le secrétariat présentera les éléments du programme de travail mis en œuvre en 2020 et les activités prévues pour 2021. Ces activités sont regroupées ici par thème et seront examinées ensemble. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les membres du Groupe de travail seront invités à adopter le rapport sur la mise en œuvre du programme de travail en 2020 ; le programme de travail pour 2021 sera quant à lui abordé au titre du point 7.

a) Coopération internationale, échange de données d'expérience et réflexion concernant la politique à mener

i) Séminaires d'orientation sur le vieillissement

15. Le ou la Président(e) invitera les membres du Groupe de travail à faire part de leurs vues concernant le troisième séminaire d'orientation tenu le 18 novembre 2020, juste avant la réunion du Groupe de travail, et à proposer des pistes pour en assurer le suivi.

16. Le secrétariat fera part des résultats de l'enquête sur le thème du séminaire d'orientation suivant (prévu le 24 novembre 2021) et invitera le Groupe de travail à s'exprimer sur le thème sur lequel pourraient porter l'exposé thématique et les débats approfondis.

ii) Notes d'orientation

Document(s) : *Note d'orientation n° 23 sur l'égalité des sexes dans les sociétés vieillissantes, Note d'orientation n° 24 sur le vieillissement en milieu urbain intelligent et durable et Note d'information n° 25 sur les personnes âgées dans les situations d'urgence (projet)*

17. Le secrétariat fera part des notes d'information publiées au premier semestre 2020 et présentera [la version finale d'] un projet de note d'orientation n° 25 sur les personnes âgées dans les situations d'urgence. Les participants seront invités à faire part de leurs vues sur les documents qui leur auront été présentés.

18. Le secrétariat exposera dans les grandes lignes l'ébauche de Note d'information n° 26 sur le vieillissement à l'ère numérique et invitera les participants à formuler des observations à ce sujet et à faire part de leurs expériences au niveau national dans ce domaine.

b) Lignes directrices et orientations recommandées, services consultatifs et renforcement des capacités

Document(s) : *Lignes directrices relatives à la prise en compte du vieillissement (projet) ; Feuille de route pour la prise en compte du vieillissement au Kazakhstan (version finale du projet)*

i) Lignes directrices relatives à la prise en compte du vieillissement

19. Le ou la Président(e), avec le concours du secrétariat, rendra compte des travaux accomplis en 2020 par l'Équipe spéciale sur la prise en compte du vieillissement et présentera la version finale du projet de lignes directrices. L'exposé sera suivi d'une discussion axée sur le lancement Lignes directrices relatives à la prise en compte du vieillissement et la possibilité de mettre en place des ateliers et séminaires de renforcement des capacités.

ii) Feuilles de route pour la prise en compte du vieillissement

20. Le secrétariat présentera les principales conclusions et recommandations de la Feuille de route pour la prise en compte du vieillissement au Kazakhstan. Le ou la Représentant(e) du Kazakhstan sera invité(e) à faire part des initiatives prises ou qu'il est prévu de prendre au niveau national dans le domaine de la prise en compte du vieillissement.

21. Les membres du Groupe de travail permanent sur le vieillissement seront invités à faire part des formations, ateliers et séminaires pertinents tenus au cours de l'année 2020.

c) Suivi de l'exécution de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et renforcement de la base d'informations à l'intention des décideurs

22. Le secrétariat fera part au Groupe de travail des activités de suivi menées au regard de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, et des outils à disposition pour réunir les éléments utiles à l'élaboration des politiques. Les participants à la réunion seront tenus informés des travaux menés en 2020 aux fins du calcul de l'Indice de vieillissement actif pour les pays de l'Union européenne et plusieurs autres États membres de la CEE.

23. Les États membres seront invités à faire part de leur expérience de l'utilisation des outils et indicateurs de suivi, et à réfléchir à l'utilité d'incorporer les mises à jour régulières de l'Indice de vieillissement actif dans le programme de travail du Groupe de travail ainsi qu'à la façon de procéder pour ce faire.

24. Le secrétariat fera également part au Groupe de travail permanent sur le vieillissement des faits nouveaux concernant le Programme relatif à la situation des hommes et des femmes au fil des générations. S'ensuivra une discussion sur l'exploitation des données issues de ce programme comme base de connaissances utiles à l'élaboration

des politiques dans la région. Les Représentants des États membres ayant intégré récemment le Programme seront invités à faire part de leurs vues sur la question.

7. Programme de travail de la composante « population » du sous-programme « Logement, aménagement du territoire et population » pour 2021

Document(s) : *Projet de programme de travail de la composante « population » du sous-programme « Logement, aménagement du territoire et population » pour 2021 (ECE/WG.1/2020/5)*

25. En décembre 2017, l'Assemblée générale a approuvé le remplacement à titre expérimental des exercices budgétaires biennaux par des exercices annuels à compter du budget-programme de 2020 (résolution 72/266). Le projet de programme de travail pour 2021 est conforme à la structure annuelle en place à compter de 2020 et comporte des modifications tenant compte de la résolution 74/251 que l'Assemblée générale a adoptée en décembre 2019. Le Groupe de travail sera invité à adopter le projet de programme de travail de la composante « population » du sous-programme « Logement, aménagement du territoire et population » pour 2021 et à le recommander au Comité exécutif, pour approbation.

8. Financement du programme de travail

26. Le secrétariat rendra compte du financement du programme de travail et, notamment, de l'allocation budgétaire des dons récents, et mettra en évidence les domaines pour lesquels des contributions supplémentaires sont nécessaires. Les membres du Groupe de travail permanent sur le vieillissement seront invités à annoncer des contributions et à examiner des possibilités de financement.

27. Les participants à la réunion seront informés des faits nouveaux récents concernant la planification et la budgétisation, et de leurs éventuelles répercussions sur les travaux du Groupe de travail permanent sur le vieillissement.

9. Questions diverses, résumé et conclusions de la réunion

28. Les membres du Groupe de travail permanent sur le vieillissement qui souhaitent débattre d'autres questions au titre de ce point de l'ordre de jour sont invités à en informer le secrétariat avant la réunion.

29. Avec le concours du secrétariat, le ou la Président(e) fera la synthèse des décisions prises au cours de la session annuelle du Groupe de travail permanent sur le vieillissement et clôturera la réunion.
